

Prévention des intoxications au monoxyde de carbone

Avec la chute des températures, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone augmentent, en lien avec l'utilisation des appareils de chauffage.



Adoptez les bons gestes pour réduire les risques :

- Avant l'hiver, faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié dans votre résidence principale et secondaire le cas échéant ;
- Aérer au moins 10 minutes par jour votre logement, même s'il fait froid ;
- Maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- Respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

En collectivité, il convient d'être particulièrement attentif : les intoxications liées à l'utilisation de chauffages à gaz sont fréquentes.

Réagir rapidement : aérer et appeler les secours

Les symptômes - maux de tête, fatigue, nausées - apparaissent plus ou moins rapidement et peuvent toucher plusieurs personnes au sein d'un même foyer.

Une intoxication importante peut conduire au coma et à la mort, parfois en quelques minutes. Il faut donc agir très vite. En cas de suspicion d'intoxication :

- Aérez immédiatement ;
- Arrêtez si possible les appareils à combustion ;
- Evacuez les locaux ;
- Et appelez les secours en composant le 15, le 18 ou le 112 (et le 114 pour les personnes malentendantes).

La prise en charge des personnes intoxiquées doit intervenir rapidement, dès les premiers symptômes, et peut nécessiter une hospitalisation

Comment prévenir une intoxication au monoxyde de carbone



Avant chaque hiver :



Vérifiez et entretenez les installations de chauffage, de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié.



Aérez au moins **dix minutes** chaque jour.



Maintenez les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement.



Ne bouchez jamais les entrées et sorties d'air.



Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.



Placez les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.



N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc).



Liens utiles

[Santé publique France - Monoxyde de carbone](#)

[Ministère des Solidarités et de la Santé - Monoxyde de carbone](#)